

Téléphone 09 61 53 83 08

E-Mail : [mairie-comberouger@info82.com](mailto:mairie-comberouger@info82.com)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2023 A 19H30

- Nombre de conseillers municipaux : 11
- Présents : 10
- Votants : 10

L'an deux mille vingt deux

Le dix-sept janvier deux mille vingt-trois à 19 heures 30,

Le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire petite salle communale de Comberouger sous la présidence de M. Christian MOURIAU.

Date de la convocation : 10 janvier 2023

Étaient présents : BASTIDE Estelle, CHAUVET Marie-Odile, COLLOT Sébastien, FIORITO Samuel, LABORDERIE Nathalie, LAFFONT Eric, LASSALLE Caroline, Christian MOURIAU, NASCIMBEN Sandrine, VIGUIE Stéphanie.

Représentés : -

Absents excusés : ABRIAT Fabian

Laëtitia CUCCAROLO a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2022 ;
- Décision modificative budget assainissement n°2 : dépassement de crédit budgétaire pour les intérêts réglés à l'échéance » et régularisation des ICNE ;
- Délibération : location des bâtiments communaux : instauration d'un tarif supplémentaire pour le ménage qui sera fait par la Municipalité ;
- Demande de subvention au Département pour un réaménagement rue des Charrons ;
- Demande de subvention à la Région pour un réaménagement rue des Charrons ;
- Demande de subvention / DETR à la Préfecture pour un réaménagement rue des Charrons ;
- Demande de subvention pour le renouvellement du stock de raticide ;
- Délibération prise acte du rapport SPANC 2021 de la Communauté du Grand Sud Tarn et Garonne ;
- Délibération approbation du rapport du syndicat des eaux ;
- Divers.

## Adoption du procès-verbal du 22/11/2022

Validé à l'unanimité.

### Décision modificative budget assainissement n°2 – 2023\_1 : dépassement de crédit budgétaire pour les intérêts réglés à l'échéance » et régularisation des

La secrétaire expose au Conseil Municipal la demande du Centre de Gestion de Moissac pour régulariser les ICNE du budget assainissement et les intérêts réglés à l'échéance et propose de prendre la décision modificative ci-dessous :

**Objets :** Régularisation ICNE & intérêts réglés à échéance.

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2158 (21) : Autres	-1 564,60	021 (021) : Virement de la section de fonct	-1 564,60
	<b>-1 564,60</b>		<b>-1 564,60</b>

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	-1 564,60		
61523 (011) : Réseaux	-58,40		
658 (65) : Charges diverses de gestion coura	1,00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	1,00		
66112 (66) : Intérêts - Rattachement des IC	1 621,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>-1 564,60</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>-1 564,60</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des suffrages exprimés de valider la décision modificative budgétaire ci-dessus.

## Délibération n° 2023\_2 : location grande salle des fêtes : instauration d'un tarif supplémentaire pour le ménage qui sera fait par la Municipalité.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les difficultés rencontrées à propos du ménage insuffisant lors des locations des salles soumis à la location aux particuliers (salle communale et grande salle des fêtes). En conséquence il soumet d'appliquer un tarif de 30 euros de ménage pour le passage de l'auto-laveuse, qui sera fait par la municipalité après chaque locations.

### Grande salle des fêtes :

Tarifs location grande salle des fêtes.			
<i>Eté : du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre</i> <i>Hiver : du 1<sup>er</sup> novembre au 31 avril</i>	Été	Hiver	Caution (restituée après état des lieux de sortie si aucune dégradation n'est constatée).
Habitants de la commune	210 € (au lieu de 180 €)	310 € (au lieu de 280 €)	300 €
Associations Locales	Gratuit	Gratuit	
Extérieurs	330 € (au lieu de 300 €)	530 € (au lieu de 500 €)	500 €
* Location de vaisselle en plus 45 €			

### Salle communale :

Tarif location salle communale	Montant	NETTOYAGE
Habitants de Comberouger	150 € (au lieu de 120 €)	Par les locataires
Extérieur	190 € (au lieu de 160 €)	Par les locataires
Caution	500 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

DE FIXER le prix de la location de la grande salle des fêtes et de la salle communale comme ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

## Délibération n°2023\_3 : Demande de subvention au Département pour un réaménagement rue des Charrons.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de demander une subvention au Département pour le réaménagement de la rue des Charrons suite aux travaux de mise en séparatif.

Le montant de ces travaux s'élève à la somme de 82 219,50 € HT.

Plan de financement provisoire :

Département (30 %)	24 666,00 €
Région (25 %)	20 555,00 €
Préfecture DETR (20 %)	16 444,00 €
AUTOFINANCEMENT 25 %	20 555,00 €
MONTANT TOTAL HT	82 220,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De SOLLICITER une subvention auprès du Département.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

## Délibération n°2023\_4 : Demande de subvention à la Région pour un réaménagement rue des Charrons.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de demander une subvention auprès de la Région pour le réaménagement de la rue des Charrons suite aux travaux de mise en séparatif.

Le montant de ces travaux s'élève à la somme de 82 220,00 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT provisoire

Département (30 %)	24 666,00 €
Région (25 %)	20 555,00 €
Préfecture DETR (20 %)	16 444,00 €
AUTOFINANCEMENT 25 %	20 555,00 €
MONTANT TOTAL HT	82 220,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

De SOLLICITER Une Subvention auprès de la Région.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

## Délibération n°2023\_5 : Demande de subvention DETR à la Préfecture pour un réaménagement rue des Charrons.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de demander une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour le réaménagement de la rue des Charrons.

Le montant de ces travaux s'élève à la somme de 82 220,00 € HT.

### PLAN DE FINANCEMENT provisoire Réaménagement rue des Charrons.

Département (30 %)	24 666,00 €
Région (25 %)	20 555,00 €
Préfecture DETR (20 %)	16 444,00 €
AUTOFINANCEMENT 25 %	20 555,00 €
MONTANT TOTAL HT	82 220,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **DE SOLLICITER** une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) auprès de l'Etat ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

## Délibération : Demande de subvention pour le renouvellement du stock de raticide .

La secrétaire de séance expose au Conseil Municipal la nécessité de renouveler le stock de raticide, et en conséquence demander une subvention au Département.

Le Conseil Municipal, est appelé à délibérer, et décide à l'unanimité des suffrages exprimés, de ne pas demander une subvention pour le moment pour le renouvellement du raticide et charge la secrétaire de se renseigner sur l'obligation ou le caractère facultatif de fournir du raticide à la population.

## Délibération n° 2023\_6 : prise acte du rapport SPANC 2021 de la Communauté du Grand Sud Tarn et Garonne.

Monsieur le Maire présente le rapport du SPANC 2021, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir : Prendre acte de ce rapport.

Après délibération, le Conseil Municipal prend acte du rapport de qualité et prix du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2021.

## Délibération n° 2023\_7: approbation du rapport du syndicat des eaux

Monsieur le Maire présente le rapport du syndicat des eaux, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir : Prendre acte de ce rapport.

Après délibération, le Conseil Municipal prend acte du syndicat des eaux.

### Divers

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il a échangé avec M. DIAZ Jean à propos de sa proposition d'achat (évoquée lors du conseil municipal 22/11/2022) à 7 000 € pour un terrain situé place Abbé Joseph Wouthers, références cadastrales D945 et D62.

Monsieur le Maire indique que M. DIAZ Jean est d'accord pour revoir sa proposition et propose 8 000 € pour l'achat des parcelles D945 et D62 à la collectivité.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux à l'unanimité sont favorables à la proposition de M. DIAZ Jean de 8 000 € pour l'achat des parcelles D945 et D62. Une délibération sera prise au prochain Conseil Municipal pour officialiser cette vente.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h50.**

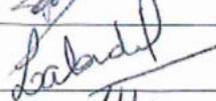
Le Maire  
Christian MOURIAU



La secrétaire de séance  
Laëtitia CUCCAROLO

# Feuille de présence à signer

Conseil municipal du : 17/01/2023

Noms & Prénoms des Présents	Signatures
ABRIAT Fabian	Excusé
BASTIDE Estelle	
CHAUVET Marie-Odile	
COLLOT Sébastien	
FIORITO Samuel	
LABORDERIE Nathalie	
LAFFONT Eric	
LASSALLE Caroline	
MOURIAU Christian	
NASCIMBEN Sandrine	
VIGUIE Stéphanie	

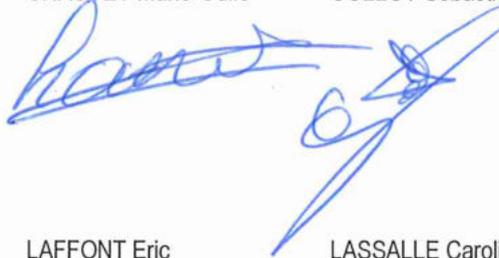
Les Conseillers municipaux :

ABRIAT Fabian

Excusé

BASTIDE Estelle

CHAUVET Marie-Odile



COLLOT Sébastien

FIORITO Samuel



LABORDERIE Nathalie



LAFFONT Eric



LASSALLE Caroline

NASCIMBEN Sandrine



VIGUIE Stéphanie



Séance du Conseil municipal du 22 novembre 2022